

Convention Process d'abandon fermage des parcelles de Bois Menus

Monsieur Laurent PLASSON exploite une ferme en élevage allaitant située au lieu-dit Vèvre 71220 Le Rousset-Marizy.

Agé de 54 ans travaillant seul depuis quelques années il ajuste son modèle économique à sa capacité de travail par une réduction de son cheptel et des surfaces nécessaires en cessant d'exploiter progressivement les moins productives.

Ainsi comme l'ont fait ses voisins du GAEC BUCHILLET qui ont restructuré leur surface exploitable par l'agriculture moderne, en abandonnant des parcelles de Bois Menus, il a déjà plusieurs fois réduit à cet endroit des parcelles pauvres, puis il continuera le 11 novembre 2024 par la cessation de l'exploitation des parcelles B166 (4,6660 ha) B167 (6,06 ha) B172 (5,993 ha).

Il continuera d'exploiter les parcelles B170 (2,8620 ha) et B173 (1,3630 ha) de meilleure qualité en fond de vallon au-delà du 11 Novembre 2024.

Madame et Monsieur PETIT domiciliés au 5, rue de l'Etoile à 71250 Cluny, depuis une dizaine d'années sont soucieux de faire évoluer au mieux leur propriété pour les générations futures. Ils consacrent beaucoup d'énergie à transformer ces terrains , sensibles à la ronce, quand c'est possible en forêt par des plantations.

Dans le cadre d'un PSG ils demandent les autorisations réglementaires à la DREAL qui par l'intermédiaire de la DDT préférerait avoir une vision d'ensemble de la propriété avec projet finalisé d'utilisation de ces mauvais terrains.

Par contre ils souhaitent maintenir en situation actuelle les parcelles B170, B173 citées plus haut, B1 (1,9035 ha) et B5 (4,6280 ha) pour conserver des espaces « dégagés » utiles à la diversité de la faune.

Cette convention leur permettra de fournir à la DREAL cette information pour la dernière demande K par K qui achève ainsi la destination future de leur propriété.

Fait à Le Rousset-Marizy le 5 avril 2022

Monsieur Laurent PLASSON

Bon pour accord

LS

Madame Marie-Thérèse PETIT

Bon pour accord

Petit

Monsieur Robert PETIT

Bon pour accord

Petit